



PAE FPS

FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS

Formation Initiale



CONDITIONS D'ADMISSION :

La formation PAE FPS est ouverte à toute personne majeure y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH). Etre titulaire de la formation PIC F ou équivalent. Etre titulaire d'un certificat de compétences PSE 2, délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 novembre 2007 et satisfaisant aux dispositions de formation continue de l'arrêté du 24 mai 2000.

OBJECTIFS :

À la fin de la formation, le participant doit être capable, en suivant le Référentiel Interne de Formation, d'organiser une séquence de formation, de réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation PSC 1, PSE1 ou PSE2 ; de mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer une séquence de formation ; de réaliser une évaluation formative des participants.

PROGRAMME :

Le contenu de la formation comprend 8 parties :

1. Evaluation des savoirs et savoirs faire
2. Les référentiels
3. Les aspects règlementaires
4. Les matériels pédagogiques
5. L'ouverture d'une session de formation aux premiers secours
6. Les techniques pédagogiques
7. La séquence pédagogique
8. L'évaluation.



Durée

49 heures sur 6 jours



Lieu

Inter : 16 Rue de Monbrillant, 69003 LYON
Intra : 16 Rue de Monbrillant, 69003 LYON
ou dans vos locaux



Participants

6 à 12 stagiaires



du 01/07/2021 au 31/12/2022

du 01/07/2021 au 31/12/2022



Taux de réussite

90%



Personne en situation
d'handicap

Contactez-nous



Taux de satisfaction

100%

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES :

L'ensemble de la formation sera réalisée par les techniques visées ci-après :

Activités de découverte : exposés interactifs, remue-méninge, discussions dirigées, travail en sous-groupe, jeux de rôle.

Activités d'apprentissage : exposés interactifs, mise en situation, travail en sous-groupe, jeux de rôle, tous types de démonstrations.

Activités d'application : mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée.

ÉVALUATION :

Tout au long de la formation, les stagiaires font l'objet d'une évaluation formative au travers de mises en situation de formateurs. Un suivi journalier est effectué par l'équipe pédagogique.

*À l'issue de la formation, les participants sont évalués par un jury désigné par la Préfecture de Police, qui décide de leur aptitude ou inaptitude.

Remarque : Le participant à la formation PAE FPS doit être capable de fournir un investissement important, une motivation forte et une implication totale : participation active, travail après les cours... Il en va de sa responsabilité de futur formateur.

NB : La formation continue PAE FPS devra intervenir dans les 12 mois suivant la formation initiale ou continue.

Contactez nous



04 37 22 04 14



UDPS69.fr



contact@udps69.fr

14/20